



25 JUIN 2024

CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 20 juin 2024

**Point n°7 : Souhait du Conseil d'Administration de transférer à l'ABEP Soins l'agrément dont dispose le CCAS au titre des activités exercées par le Pôle Aide et Accompagnement à Domicile**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de juin à quatorze heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 13 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présents :**

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS  
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS  
Madame Mylène BENOLIEL  
Madame Asma ASHRAF  
Madame Nicole LEANDRI  
Madame Josiane ALIX  
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER  
Monsieur Gheorghe NUNU

**Excusé(e)s :**

Madame Geneviève CARPE  
Madame Sophie AMAR  
Madame Sabrina ABCHICHE  
Madame Marie-Hélène FORHAN

**Absent(e)s :**

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 13 juin 2024

# CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Administration générale  
CA du 20/06/2024

Délibération N°2024-27

**OBJET : Souhait du Conseil d'Administration de transférer à l'ABEP l'agrément dont dispose le CCAS au titre des activités exercées par le Pôle Aide et Accompagnement à Domicile.**

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'action sociale et des familles ;

**Vu** l'arrêté n°2012/1782 en date du 5 juin 2012 portant renouvellement déclaration et agrément des services à la personne au profit du CCAS de Champigny-sur-Marne ;

**Vu** le Récépissé n°2016/3713 en date du 30 novembre 2016 relatif à la déclaration d'un organisme de services à la personne pour le CCAS de Champigny-sur-Marne ;

**Vu** l'article 1 de la délibération n°2024-26 qui décide la suppression du Pôle Aide et Accompagnement à Domicile ;

**Considérant** la volonté de l'Association pour le Bien-Etre Physique mental et social des Personnes (ABEP) d'exercer des activités d'aide à domicile en complément de ses missions actuelles de soins infirmiers à domicile ;

**Considérant** l'intérêt que l'Association pour le Bien-Etre Physique mental et social des Personnes (ABEP) puisse assurer à la fois des missions de soins infirmiers à domicile et d'aide à domicile ;

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :** Souhaite que l'agrément dont dispose le CCAS au titre de ses activités d'aide à domicile soit transféré à l'Association pour le Bien-Etre physique mental et social des Personnes (ABEP).

**Adopté à l'unanimité**

Le Maire,  
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Laurent JEANNE